



Le 24 février 2020

## CONSEIL MUNICIPAL

**Présents** : M. MOINGEON- M.LACOMBE – M DESSEIGNE – M CHABOUD – Mme BRISON – M BOREL – M CELLIER – Mme GUERRISI – M LUFT – M GOAZIOU – M CORDONNIER – M CHEMARIN – M BECCAT – M GIACOMIN – Mme BLANCHET – M CHABBOUH – Mme NICOLAS – Mme MOURET – Mme ROLLET – Mme DALLOZ – M DUSQUESNE - Mme DUMAIN - Mme MEILLANT - M NANCHI

**Absents excusés** : – Mme THEOCHARIS - Mme UGHETTO (pouvoir à M CORDONNIER)

**Absents** : M DECEVRE – Mme RENOTON LEPINE – Mme PRUD'HOMME

**Secrétaire de séance** : Mme MEILLANT

M le Maire demande et obtient accord du Conseil Municipal pour ajout de 2 délibérations :  
- délibération complémentaire / portage par l'EPF d'une acquisition sur Posafol.  
- acquisition de parcelles au lieu dit « la grange Michaud »

**Le procès-verbal de la séance du 14/01/20** est approuvé à l'unanimité, avec la correction demandée par R CHABBOUH quant à la source de ses chiffres relatifs au taux de chômage.

### Acquisition parcelle F349

M le Maire explique que les accords des différentes parties, à savoir Monsieur Jean-Michel Pidchmorga, Madame Marie-Geneviève Pidchmorga et Monsieur Christophe Buis, tutelle de Madame Marie-Hélène Pidchmorga, concernant l'acquisition de la parcelle F°349, au lieu dit, "LES TOURNES", pour une surface de 30 a 30 ca, ont été obtenus : le parc paysager pourra ainsi être prolongé.

La parcelle étant située en zone A pour 1430 mètres carrés, En zone NA pour 1600 m<sup>2</sup> dont 2 m<sup>2</sup> en espace boisé classé, 3 euros du mètres carrés (9090€) ont été proposés.

Le Conseil Municipal unanime autorise M le Maire à signer les actes afférents.

### Acquisition parcelle F1071

M le Maire précise que cette parcelle permettra d'implanter la nouvelle gendarmerie, située route du port, au lieu dit « les Louises » : 1 hectare sera cédé par le propriétaire « SEILLER Fils », soit une partie de la parcelle F1071 qui compte 15 471 m<sup>2</sup>.

Après avis des domaines, le prix a été convenu à 35 €/m<sup>2</sup>, frais de notaires en sus.

Le Conseil Municipal unanime autorise M le Maire à finaliser l'achat de cette friche industrielle

**Comptes administratifs**

M le Maire présente les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes EAU, ASSAINISSEMENT et SPANC.

**budget général**

	<b>fonctionnement</b>	<b>investissement</b>
<b>dépenses</b>	5 106 760,85 €	2 394 237,23 €
<b>recettes</b>	6 258 036,34 €	3 005 093,28 €
<b>Excédent/déficit de clôture</b>	1 151 275,49 €	610 679,76 €
<b>Report dépenses</b>		1 054 078,00 €
<b>Report recettes</b>		712 801,00 €
<b>solde d'exercice</b>	571 525,11 €	
<b>fonds libres</b>	230 248,11 €	

**eau**

	<b>fonctionnement</b>	<b>investissement</b>
<b>dépenses</b>	77 200,04 €	341 945,27 €
<b>recettes</b>	183 107,15 €	248 096,31 €
<b>Excédent/déficit de clôture</b>	105 907,11 €	- 93 848,96 €
<b>Report dépenses</b>		43 794,00 €
<b>Report recettes</b>		70 365,50 €
<b>solde d'exercice</b>	12 058.15 €	
<b>fonds libres</b>	38 629.65 €	

**assainissement**

	<b>fonctionnement</b>	<b>investissement</b>
--	-----------------------	-----------------------

dépenses	323 614,96 €	228 427,52 €
recettes	302 833,31 €	136 395,42 €
Excédent/déficit de clôture	- 20 781,65 €	- 92 032,10 €
Report dépenses		27 409,00 €
Report recettes		12 350,00 €
solde d'exercice	- 112 813,75 €	
fonds libres	- 127 872,75 €	

### SPANC

	fonctionnement	investissement
dépenses	4 913,64 €	- €
recettes	1 120,00 €	- €
Excédent/déficit de clôture	- 3 793,64 €	- €
Report dépenses		- €
Report recettes		- €
solde d'exercice	- 3 793,64 €	
fonds libres	- 3 793,64 €	

M le Maire se retire, Mme ROLLET 1<sup>ère</sup> adjointe préside l'assemblée délibérante.  
Le Conseil Municipal unanime (2 abstentions) approuve ces différents comptes administratifs.

### **Comptes de gestion**

M le Maire indique que les comptes de gestion établis par M LAMUR, Trésorier Payeur de la commune, sont conformes aux comptes administratifs, pour le budget principal et les budgets annexes EAU, ASSAINISSEMENT et SPANC.

Le Conseil Municipal unanime (2 abstentions) les adopte.

## Affectation de résultats

### Budget principal

	Fonctionnement	Investissement
dépenses 2019	5 106 760,85 €	2 394 413,52 €
recettes 2019	6 258 036,34 €	3 005 093,28 €
Excédent/déficit de clôture	1 151 275,49 €	610 679,76 €
résultat antérieur	1 427 522,02 €	- 1 190 430,14 €
résultat d'exploitation à affecter (002)	2 578 797,51 €	- 579 750,38 €
RAR dépenses		1 054 078,00 €
RAR recettes		712 801,00 €
solde RAR		- 341 277,00 €
besoin de financement INV		921 027,38 €
excédents de FCt capitalisés (art 1068)		1 151 275,49 €

### Eau

	Fonctionnement	Investissement
dépenses 2019	77 200,04 €	341 945,27 €
recettes 2019	183 107,15 €	248 096,31 €
Excédent/déficit de clôture	105 907,11 €	- 93 848,96 €
résultat antérieur	20 469,31 €	- 3 731,85 €
résultat d'exploitation à affecter (002)	126 376,42 €	- 97 580,81 €
RAR dépenses		43 794,00 €
RAR recettes		70 365,50 €
solde RAR		38 629,65 €
besoin de financement INV		71 009,31 €
excédents de FCt capitalisés (art 1068)		105 907,11 €

### Assainissement

	Fonctionnement	Investissement
dépenses 2019	323 614,96 €	228 427,52 €
recettes 2019	302 833,31 €	136 395,42 €
Excédent/déficit de clôture	- 20 781,65 €	- 92 032,10 €
résultat antérieur	- 10 855,03 €	107 947,69 €
résultat d'exploitation à affecter (002)	- 31 636,68 €	15 915,59 €
RAR dépenses		27 409,00 €
RAR recettes		12 350,00 €
solde RAR		- 15 059,00 €
besoin de financement INV		-
excédents de FCt capitalisés (art 1068)		-

## SPANC

	Fonctionnement	Investissement
dépenses 2019	4 913,64 €	-
recettes 2019	1 120,00 €	-
Excédent/déficit de clôture	- 3 793,64 €	-
résultat antérieur	- 3 833,64 €	-
résultat d'exploitation à affecter (002)	- 3 793,64 €	-
RAR dépenses	-	-
RAR recettes	-	-
solde RAR	-	-
besoin de financement INV	-	-
excédents de FCt capitalisés (art 1068)	-	-

Le Conseil Municipal unanime (2 abstentions) approuve affectations de résultats des budget général, eau et assainissement, à l'unanimité pour le budget SPANC.

### Budget Gendarmerie

M le Maire rappelle qu'il a été évoqué lors des Conseils Municipaux précédents, la nécessité de créer un budget annexe spécifique pour ce programme afin d'isoler précisément les dépenses y afférant et de percevoir la TVA au trimestre.

Le Conseil Municipal unanime approuve l'ouverture du budget annexe « gendarmerie » qui sera sous nomenclature M14 comme le budget principal.

### Budgets prévisionnels

M le Maire présente les prévisionnels 2020 pour le budget général et les budgets annexes.

Budget général	Fonctionnement	5 882 478.00
	Investissement	3 730 623.25
Assainissement	Fonctionnement	387 200.00
	Investissement	185 000.00
Eau potable	Fonctionnement	180 470,00
	Investissement	424 692.61
SPANC	Fonctionnement	6 793.64
	Investissement	-
Gendarmerie	Fonctionnement	-
	Investissement	823 000.00

Le budget principal, section de fonctionnement intègre :

- des dépenses au chapitre 11 (charges à caractère général) en légère baisse par rapport au BP2019 et CA2019 (-4.4% entre BP) car des économies sont attendues suite aux travaux sur les conduites d'eau de la piscine/stade de foot, au changement des contrats en téléphonie, à l'absence d'honoraires nécessaires pour opérer à des recrutements mais aussi par le fait qu'en 2019, il y a eu 13 mensualités de réglées à l'article 60612 (énergie).
- des dépenses au chapitre 11 qui amenuisent ces prévisions positives : le changement d'opérateur en logiciels de comptabilité et RH impose un trimestre en doublon, la fourrière animale est budgétisée sur une année complète (5 mois en 2019), les dotations en vêtements de travail /EPI seront modifiées.
- Le chapitre 012 relatif aux charges de personnel est prévu avec une hausse de 2.5% par rapport au BP2019, avec un transfert entre les articles liés aux fonctionnaires publics territoriaux vers ceux dédiés aux contractuels.
- Le chapitre 65 « gestion courante » affiche une hausse de 6.9% (entre BP) principalement dû au fait de l'activité assurée par Alfa3A à la Pyramide, à destination du public 10-15 ans et au montant versé aux différentes associations, selon les orientations de la commission réunie le 27/01 dernier.
- Un virement vers la section d'investissement de 861 768 €.
- Des charges financières (chap 66) en diminution (-8%) car des emprunts ont pris fin en 2019.
- Un article « dépenses imprévues » ouvert à hauteur de 77 k€, étant rappelé que le plafond est de 383 k€ (7.5% des dépenses n-1)
- Des recettes en diminution de 4.9%, précaution oblige sur le chapitre 74 « dotations & participation » mais surtout du fait d'une recette exceptionnelle en 2019 au chapitre 77 « cession » avec la vente des parts SEMCODA.

Le budget principal en section d'investissement est inférieur d'1 M€ par rapport au BP2019, principalement du fait de la création du budget annexe « gendarmerie ». Les programmes d'investissements inscrits au BP 2020 sont :

- Opération 291 « acquisition » pour 300 k€
- Opération 144 « voirie » pour 750 k€ de dépenses soit une baisse de 30% par rapport au BP2019 car les travaux rue Charles de Gaulle sont pratiquement achevés avec 357 k€ en report sur 2020
- Opération 251 « écoles » à 35 k€ en supplément des 57 k€ de report afin de parachever les travaux à l'école du centre suite au sinistre constaté en septembre 2019.
- Opération 250 « administration » pour 25 k€ afin de financer le changement de matériel et logiciel informatique
- Opération 239 « infrastructures Jeunesse & Sport » avec 235 k€ pour les travaux indispensables sur le système de filtration du grand bassin de la piscine, l'achat de matériels pour les activités sportives, en sus des 200 k€ reportés de 2019 correspondant à la fin des travaux sur les skate park et paddel.
- Opération 177 « bâtiments » avec 300 k€ de report relatif aux château Montferrand et 330 k€ au BP2020 pour financer des rénovations de toitures et huisseries au gymnase et locaux au Passuret.

Il n'a pas été signalé de programme d'investissement par le service culturel, comme en 2019 pour la scène mobile mais il est inscrit 174 k€ à l'article 020 « dépenses imprévues ». Les recettes attendues au BP2020 sont essentiellement constituées du virement de la section de fonctionnement (861 768 €) et du solde d'exécution (610 679.76 €).

Les budgets annexes relatifs à la gestion de l'eau n'appellent pas de remarques particulières car les contrats de prestation & DSP restent en vigueur.

Le budget « gendarmerie » est ouvert à 823 k€ : il permettra d'acquérir le tènement et de le préparer pour la construction future des logements et bâtiments administratifs. Les recettes sont constituées de l'emprunt contracté auprès de la Banque Postale (et de la subvention notifiée par la Région AURA.

Le Conseil Municipal unanime (2 abstentions) approuve les budgets primitifs des budget général, eau et assainissement, SPANC et gendarmerie.

### Taux d'imposition 2020

M le Maire indique que l'équilibre du budget communal principal prévisionnel 2020 intègre les taux d'imposition locale suivants :

- Taxe d'habitation : 9,45 %
- Taxe foncière bâtie : 12,83 %
- Taxe foncière non bâtie : 49,84 %

Le Conseil Municipal unanime approuve les taux ci-dessus exposés.

### Tarifs d'entrée au centre balnéaire

Mme DUMAIN propose au Conseil de maintenir sur la saison 2020 les tarifs en vigueur en 2019 :

- Entrée adulte	6,00 €
- Entrée enfant (de 4 à 12 ans)	2,00 €
- Enfant – 4 ans	gratuit
- Carte abonnement adulte	40,00 €
- Carte abonnement enfant	20,00 €
- Carnet adulte 10 entrées	30,00 €
- Carnet enfant 10 entrées	15,00 €
- Carnet adulte 5 entrées	20,00 €
- Carnet enfant 5 entrées	9,00 €

Les tarifs « enfants » sont possibles jusqu'aux 12 ans de l'enfant : un justificatif est à présenter pour en bénéficier.

Il sera rappelé que les carnets adultes et enfants ne seront délivrés que nominativement et individuellement après établissement, au préalable, d'une carte nominative délivrée avec justificatif de domicile. Cette carte sera conservée à la piscine toute la saison.

- Location de fauteuil bain de soleil (carnet de 5) : 3,50 €
- Entrée visiteur : 0,30 €

Le Conseil Municipal unanime approuve les tarifs ci-dessus exposés.

### Subventions aux associations

Mme DUMAIN présente la synthèse des travaux de la commission réunie le 27/01/20. Le montant total des subventions accordées aux associations ayant sollicité la commune est inscrit à l'article 6574 du BP général :

ADAPA	2 500,00
ADMR	250,00
AIDE AUX MERES DE FAMILLE	360,00
AINSOLHIT	200,00
ALFA3A	270 000,00
AMICALE ANCIENS AFN	100,00
ANCIENS COMBATTANTS	100,00
ANCIENS COMBATTANTS PROULIEU	100,00
APEL ECOLE JEANNE D ARC	400,00
ASCL LASER	4 590,00
ASCL	5 120,00
ASCOLEC	400,00
ASS SPORTIVE COLLEGE	600,00
ASSOC FAMILIALE	600,00
ASSOC PHOTO LE BRAMAFAN	350,00
BANQUE ALIMENTAIRE DE LAIN	200,00
BASKET	3 500,00
CAR RETRAITES	200,00
CECOF CFA	253,00
CFA BTP	69,00
CHAMBRE DES METIERS	483,00
CHAMBRE DES METIERS DU RHONE	115,00
CHORALE CANTABILE	500,00
CLUB CYCLISTE LAGNIEU	270,00
COMITE DES FETES	14 000,00
COOPECOLE CHARMETTES	610,00
COOPECOLE DES TOURNELLES	457,00
COOPECOLE DU CENTRE	457,00
COOPECOLE ETRAZ	457,00
COOPECOLE VIEUX CHATEAU	610,00
CSL FOOTBALL	7 000,00
DANSEMBLE	1 600,00
DONNEURS DE SANG	225,00
ECHO DES ROCHES	750,00
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE	600,00
JUDO CLUB	2 000,00
LA MAISON BLEUE	231 000,00
LES FEES MAINS	100,00
LES RANDONNEURS DU BUIZIN	200,00

Il est précisé que sur le même article budgétaire sont inscrits les versements aux DSP « Alfa 3 A » (270 k€) et « la Maison Bleue » (231 k€) ainsi que l'OGEC qui correspond au montant obligatoire à verser à l'école privée pour les enfants de Lagnieu qui y sont scolarisés (20 k€).



### Tableau des effectifs

M le Maire explique que le projet de recrutement au service RH a connu des modifications : la personne initialement retenue a décliné le poste et la modification consentie en janvier dernier n'a plus lieu d'être.

Le Conseil Municipal unanime approuve la modification nécessaire au tableau des effectifs : adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe en adjoint administratif territorial

### Portage EPF pour acquisition des parcelles 2436 et 2437

M le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré en septembre dernier (délibération 2019-09-17) et approuvé le portage par l'EPF pour acquisition du terrain comprenant piscine et garage. Les modalités financières et les conditions d'occupation précaire avec le cédant ont été légèrement modifiées car le garage envisagé pour les véhicules des cédants a été supprimé du projet de transaction.

Le Conseil Municipal unanime approuve les nouvelles conventions proposées.

### Acquisition des parcelles B978 et B1995

Monsieur le Maire explique : les parcelles B978 et B1995, situées le long du terrain de la famille Grandmaison, au lieu dit « La grange Michaud », sont desservies par 2 chemins parallèles. ENEDIS doit intervenir sur le réseau pour alimenter les habitations existantes ou en construction mais conditionne l'opération d'enfouissement au fait que la voirie soit communale.

Il est précisé que ces rétrocessions seront faites au forfait de rachat à 50€ délibéré, les bénéficiaires étant Mme CREPALDI (parcelle B978) et Mme TOUCHET et M TISSOT (parcelle B1995).

Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'acte administratif de cession de la voirie évoquée.

L'ordre du jour étant achevé, aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 20h30.

M le Maire,  
André MOINGEON

